COMMUNE DE CHAMPIS

Année 2011 Bulletin N°12 Octobre



UNE RENTRÉE DANS L'ACTION ET LA CONCERTATION

L'action municipale ne connaît pas de trêve. Ainsi les travaux et projets se poursuivent tant au plan communal qu'intercommunal.

En 2008, nous avions pris l'engagement de donner un nouvel élan à la commune. Notre vision est claire : c'est l'ambition de construire une commune agréable pour tous les habitants en préservant la qualité de nos paysages. Le PLU qui devrait être opérationnel avant la fin du premier semestre 2012 vise cet objectif en luttant contre le mitage des espaces agricoles, la banalisation des constructions, la mauvaise intégration paysagère.

Si notre vision est claire, c'est aussi grâce à la concertation établie dans l'élaboration des projets. Deux réunions publiques pour échanger sur le PLU. De multiples rencontres sur le terrain pour les travaux d'assainissement. Deux nouvelles réunions publiques sont programmées pour 2012. L'une sur l'assainissement individuel, l'autre sur la numérotation des voies communales

Rien n'est facile en cette période marquée par les difficultés économiques. Les coupes sèches de l'État n'aident pas la réalisation des projets communaux. Mais nous abordons cette rentrée avec détermination.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe municipale

ASSAINISSEMENT COLLECTIF: SUITE ET FIN

Après l'interruption estivale des travaux d'assainissement de LA BATIE la dernière phase du chantier vient de s'achever par le goudronnage des rues. Merci aux riverains et aux usagers pour leur patience. Mais désormais ce gros projet est réalisé et la collecte et le traitement des eaux usées de LA BATIE, LA FAURIE,

MERCIER ET GARNIER fonctionnent avec une station d'épuration verte (filtre planté de roseaux) parfaitement intégrée au paysage.



Inauguration de la STEP 17 Juin 2011

ORDURES MENAGERES

Le message est clair : Tout ce qui ne rentre pas dans les poubelles doit être déposé à la déchetterie. Pourtant il arrive de trouver des encombrants, meubles, gravas matelas, cartons... devant les containers de tri tant sur les points propres qu'à la déchetterie. Après l'organisation des points propres de LA BATIE, du PONT de MORGES, du FRINGUET, de la MOLIERE, la commune va poursuivre son action avec un nouveau point propre à GARNIER. Chacun a pu constater sur son avis de taxe foncière 2011 que le coût des ordures ménagères avait augmenté de façon sensible par rapport à 2010.

Cette augmentation s'explique pour plusieurs raisons :

- le traitement des déchets avec de nouvelles installations et des contraintes réglementaires plus exigeantes (tri et valorisation des déchets)
- coût de la déchetterie en constante augmentation, mais cet équipement contribue largement à lutter contre les décharges sauvages
 - * Coût moyen annuel pour habitant pour CHAMPIS : 79,87 € (il est de 100,66 € pour CORNAS, GUILHERAND-GRANGES, ST PERAY. La moyenne nationale est de 120 €.
 - * Décomposition du coût : collecte : 36 % environ 30 € habitant
 - traitement : 46 environ 38 € habitant
 - Déchetterie : 16 % environ 12 € habitant

Si le tri et la valorisation des déchets représentent une charge de plus en plus lourde qui répondent aux obligations légales issues du Grenelle 1 et 2 et qui garantissent un meilleur respect de notre environnement, il convient aussi que chacun d'entre nous pratique le tri sélectif et fasse preuve de plus de discipline. Les incivilités ont aussi un coût.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012

Un recensement de la population 2012 de CHAMPIS démarrera le 19 janvier prochain pour s'achever le 18 février. Un agent recenseur va être recruté. Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature en mairie de CHAMPIS dans les meilleurs délais possibles. Nous reviendrons dans notre prochain bulletin sur cette opération en présentant l'agent recenseur recruté ainsi que le mode opératoire du recensement. L'opération doit être effectuée avec la plus grande rigueur car elle conditionne pour 5 ans les dotations financières versées par l'État à la commune. Jean SOTON, 1^{er} adjoint, assurera la fonction de coordonnateur en liaison avec les services de l'INSEE.

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Par décision favorable du 9 mai dernier le conseil général de l'Ardèche s'est engagé à nous subventionner pour acheter et installer un défibrillateur. A noter que le défibrillateur sera installé à la résidence le Grand-Pré où l'équipe médicale sera formée pour assurer le fonctionnement de cet appareil.

Cet équipement sera opérationnel avant la fin de l'année.

ALBOUSSIÈRE EST LE 76 ème CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Ce poste avancé du centre d'incendie et de secours de Saint-Péray a été créé en 1990 pour répondre à l'augmentation de la population et donc au nombre d'interventions des secours sur le plateau d'Alboussière. Existant depuis un peu plus de 20 ans avec des personnels rattachés au centre d'incendie et de secours de Saint-Péray, l'officialisation de cette nouvelle unité est effective depuis le 17 février dernier. Ce centre de première intervention, situé sur le groupement territorial nord, défend en premier secours les communes d'Alboussière, **Champis**, Boffres, Saint-Barthélémy-Grozon, Saint-Sylvestre. Avec un peu plus de 120 interventions recensées en 2010 (une centaine en 2009), le sergent chef Guy Gaillard et ses hommes (8 actuellement à l'effectif) répondent à une sollicitation opérationnelle toujours croissante. Aussi, un appel est lancé : le centre d'incendie et de secours d'Alboussière recrute des volontaires.

N°urgence: 18 et 112 - SAMU: 15 - Police: 17

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

La communauté de communes Rhône Crussol assure la gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC), c'est-à-dire le système de traitement des eaux usées domestiques disposé sur la parcelle d'un propriétaire non relié au réseau public. Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial.

En effet, les communes ou groupements de communes ont l'obligation de mettre en place ce service afin de vérifier :

- la conception et la réalisation de nouvelles installations.
- le bon fonctionnement de l'ensemble des installations déjà en service lors d'un contrôle périodique obligatoire.
- ou lors d'une vente immobilière (nécessaire depuis le 01/01/2011).

Pour cela, la CCRC fait appel à Véolia, qui pendant cinq ans, va se rendre dans toutes les habitations concernées afin de s'assurer que les installations sont en conformité. Il s'agit de faire le point sur le système mais aussi de conseiller les propriétaires sur l'entretien et le fonctionnement.

Le SPANC est un service public financé par les usagers. L'instruction d'une demande d'assainissement non collectif et le contrôle des installations existantes revêtent un caractère obligatoire et font l'objet d'une facturation au propriétaire par le biais d'une redevance forfaitaire de 100 €.

Suite au contrôle, le technicien formule un avis quant au fonctionnement et à l'entretien du dispositif d'assainissement.

Si l'installation est conforme aux normes en vigueur, il suffit de veiller au bon fonctionnement et à son entretien régulier jusqu'au prochain contrôle. Sinon, le propriétaire a l'obligation de se mettre aux normes dans un délai pouvant aller jusqu'à 4 ans (contre 1 an dans le cadre d'une vente).

Une réunion publique d'information sera organisée dans les prochains mois en mairie par la CCRC et Véolia.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES: MODE D'EMPLOI.

Pensez-y, en 2012, plusieurs scrutins sont organisés. Vous venez d'avoir 18 ans ? L'inscription est effectuée d'office par la mairie de la commune où vous résidez.

Conseil : Les risques d'erreurs ou d'omissions étant possibles, renseignez-vous auprès de la mairie pour vérifier votre inscription.

Autres cas (déménagement, nouvelle demande) : déposez vous-même une demande d'inscription auprès de la mairie de la commune où vous résidez.

Les pièces indispensables : papiers d'identité + justificatif de résidence.

Quand s'inscrire?

A tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après révisions annuelle des listes électorales). Pour pouvoir voter en 2012, il faut donc s'inscrire avant le 31 décembre 2011.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS SUR LA COMMUNE

- Aménagement et reprofilage de la sortie de route d'Antoulin.
- Aménagement de voirie à la Faurie
- Pose d'un ralentisseur à Antoulin
- Limitation de vitesse à 30 km/h et pose de ralentisseurs sur la voie communale « de Robert » (sous LA BATIE).
- Lotissement de GARNIER : poursuite des études de viabilisation.
- PLU : finalisation du règlement avant l'enquête publique
- Numérotation des voies communales
- -Création d'un parking et d'un point propre à GARNIER
- Au niveau intercommunal poursuite des études pour la création d'une micro-créche dans la maison communale de l'ancien presbytère



CHIENS ERRANTS / ABOIEMENTS

Une nouvelle fois il est rappelé aux propriétaires de chiens que la divagation de leur animal est interdite et que leur responsabilité serait lourdement engagée en cas d'accident de la circulation ou de morsures.

Par ailleurs, trop nombreuses sont les plaintes déposées en mairie relatives aux nuisances causées dans le voisinage par les aboiements répétés et prolongés. Ces troubles de voisinage sont inacceptables et il appartient à chaque propriétaire concerné d'y mettre un terme (pose d'un collier anti-aboiement par exemple, éducation et dressage de l'animal...). Dans ce domaine, trop d'incivilité sont constatées. Dans l'intérêt de tous il est demandé aux propriétaires d'assumer leurs responsabilités avant qu'un signalement ou une plainte ne soit déposée.

CLÔTURES: RANDONNEURS / CHASSEURS

Pensez à bien refermer les clôtures installées par nos amis agriculteurs. Par négligence les troupeaux peuvent divaguer et provoquer des accidents de circulation.

DE NOUVELLES AIDES POUR AMELIORER L'HABITAT

La convention d'OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de L'Habitat - a été signée le 25 juillet 2011 pour 3 ans entre la CCRC et l'ANAH - Agence Nationale de l'Habitat. La commune de Champis en s'engageant, aux côtés des 10 autres communes de Rhône Crussol, souhaite réhabiliter les logements anciens en favorisant les économies d'énergie.

L'OPAH apporte des aides majorées

- Pour les propriétaires bailleurs (loueurs) qui réhabilitent des logements dégradés, achevés depuis plus de 15 ans :
 - avantage fiscal : abattement de 60% sur les revenus fonciers
 - subventions : entre 25 et 40% selon la nature des travaux
- <u>Pour les propriétaires occupants a revenus modestes qui rénovent des logements anciens achevés depuis plus de</u> 15 ans.

Travaux d'adaptation au handicap ou au vieillissement

- subvention : entre 25 et 60%

Des primes complémentaires pour les projets des propriétaires aboutissant à une économie d'énergie d'au moins 25%. Attention ! les travaux déjà commencés ne peuvent plus être subventionnés.

Pour tout renseignement et information personnalisée :

Contact: Catherine GLATZ

04 75 08 11 18 - e.mail : cgcal-07@wanadoo.fr

Permanences : Mairie ALBOUSSIERE 2^{ème} mardi du mois de 11h à 12h. 04 75 58 30 64

PROJET D'AIRE DE COVOITURAGE AU FRINGUET

Le covoiturage, tout le monde connaît ; néanmoins, sa pratique régulière et organisée demeure encore modeste. Pas facile de changer d'habitudes, surtout lorsqu'il s'agit de sa voiture. L'augmentation persistante du prix du carburant risque bien d'être le meilleur argument de persuasion pour adopter une nouvelle mobilité plus économique, plus conviviale et plus respectueuse de l'environnement.

Depuis plusieurs années, le département de l'Ardèche a engagé avec la Drôme une réflexion pour développer le covoiturage. Le dossier est bien avancé et des aires de stationnement réservées aux covoitureurs sont réalisées à proximité des échangeurs autoroutiers de la vallée du Rhône (Tain, Loriol - Montélimar)

A souligner que "**LE FRINGUET**" a été identifié par le Conseil Général comme une aire de covoiturage. Déjà, de façon informelle le covoiturage se pratique sur ce secteur. Si vous êtes intéressé par ce mode de transport, vous pouvez vous signaler en mairie. Nous pourrions ainsi faire accélérer la réalisation des travaux d'équipement.

Autre projet phare : la réalisation d'un site Internet 26/07 exclusivement consacré à la mise en relation des covoitureurs. Un nouveau projet à accompagner.

LES DICTONS DU MOIS

"En octobre qui ne fume rien ne récolte rien "
" En octobre, si tu es prudent achète grains et vêtements"